

**MAIRIE  
DE  
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM  
SEANCE DU 28 AOUT 2023 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Daniel BUX, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Laurent STADELMANN, Marie-Christine GOEPFERT, Adrien DUDA, Muriel WALTER, Michel DE LA TORRE, Karine LEMART, Jean-Jacques MISSLIN, Maria BUTZ, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Jessica CHEVALIER, Anne-Gaëlle WEISS

Absents : Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Adrien GALLIATH

Excusés : Fabienne BEYER, Jeannine SPENLE

Procurations : Fabienne BEYER à Sophie LENET  
Jeannine SPENLE à Guy OMEYER

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

**ADMINISTRATION GENERALE**

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

**POINT N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 14 000 € HT ;
- Valide le plan de financement exposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter un appui :
  - De l'Etat au titre du fonds vert ;
  - De la Région Grand Est,
  - D'éventuels autres financeurs afin de diminuer le reste à charge.

## **AFFAIRES SPORTIVES**

### **POINT N°3 : RECRUTEMENT D'UN VOLONTAIRE AU SERVICE CIVIQUE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION COMMUNALE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la prise en charge d'un montant mensuel de 113,02 € pour le recrutement d'un service civique par le FC Sausheim.
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention précisant les modalités de cette prise en charge

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **POINT N°4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE MUSIQUE CONCORDIA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 451,20 € à la Société de Musique Concordia de Sausheim.

## **ENVIRONNEMENT**

### **POINT N°5 : INSTALLATION CLASSEE – AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DEPOSEE PAR LA SOCIETE REMEX RESSOURCES MINERALES POUR AMENAGER UNE PLATE-FORME DE GESTION DE DECHETS MINERAUX DANS LA ZONE PORTUAIRE A ILLZACH**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, émet un avis favorable à la demande présentée par la société REMEX aux fins d'être autorisée à aménager une plateforme de tri, transit et traitement de déchets minéraux dans la zone portuaire d'Illzach.

## **URBANISME**

### **POINT N°6 : INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – 2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2023**

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner du 2<sup>eme</sup> trimestre 2023.

## **AFFAIRES JURIDIQUE**

### **POINT N°7 : DELIBERATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LCDA – ACTIVITES EXTRAS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2023-2024 – AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

### **POINT N°8 : DELIBERATION CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023-2024 – AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la conclusion de ces conventions pour les durées stipulées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter les conventions susvisées et toutes les pièces y afférentes.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **POINT N°9 : MISE EN PLACE ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Désigne le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement,
- Approuve les tarifs de saisine du référent déontologue des élus,
- Adopte la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

## **FINANCES**

### **POINT N°10 : DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET PRINCIPAL (INTEGRATION DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT BUDGET EAU VDM)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative 1 du Budget Principal (Intégration du déficit d'investissement Budget Eau VDM).

### **POINT N°11 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – TRANSFERT DU RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le transfert à Mulhouse Alsace Agglomération de 50% du résultat de clôture cumulé constaté au 31/12/2022 au budget eau potable ;
- Décide que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue par l'émission d'un mandat imputé au compte 678 pour un montant de 46 072,62 € ;
- Décide que le transfert du déficit de la section d'investissement s'effectue par l'émission d'un titre imputé au compte 1068 pour un montant de 127,73 € ;
- Informe que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits en décision budgétaire 2023 de la commune de Sausheim ;
- Autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, subventions et emprunts, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **POINT N°12 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU – TRANSFERT DE LA QUOTE-ART DE RESULTAT 2022 DU BUDGET EAU DE LA VILLE DE MULHOUSE RELATIVE A SAUSHEIM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert à Sausheim de 93 938,56 € du résultat de clôture cumulé constaté au 31/12/2022 au budget eau potable de Mulhouse correspondant à la quote-part de m<sup>3</sup> distribués en 2022 sur son territoire ;
- Décide que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectue par l'émission d'un titre imputé au compte 7788 pour un montant de 116 040,35 € ;
- Décide que le transfert du déficit de la section d'investissement s'effectue par l'émission d'un mandat imputé au compte 1068 pour un montant de 22 101,78 € ;

- Informe que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats sont inscrits en décision budgétaire 2023 de la commune de Sausheim ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POINT N°13 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL 2023 DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les montants de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications selon les montants indiqués ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente

**Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 25 septembre 2023**



Le Maire,

Guy OMEYER